

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 29 novembre 2012

Le vingt-neuf novembre deux mille douze, à quinze heures quinze, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au conseil régional du Centre, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'agence, en date du 26 octobre 2012.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre :

Madame Carole CANETTE ; Madame Saadika HARCHI ; Madame Christine FAUQUET

L'Etat :

Madame Mireille FROMENTAUD, représentant Madame le Recteur de l'Académie Orléans-Tours ;

Madame Chantal BAUDE représentant Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER ; Monsieur Luc NOBLET

Les personnalités qualifiées :

Madame Catherine MARTIN-ZAY ; Monsieur Emmanuel CYRIAQUE ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Madame Dominique VEAUTE ;

Monsieur Claude CADET

Les représentants du personnel :

Madame Fanny BARROT ; Monsieur Philippe LEROY

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Karine GLOANEC-MAURIN ; Madame Josette PHILIPPE ; Monsieur Jean-Claude VAN DAM ; Madame Claire LAMBOLEY ; Madame Anne-Françoise BLOT ; Monsieur Patrick LAMASSOURE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Olivier CAYATTE, directeur de la Culture à la Région Centre ; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission livre et cinéma à la direction de la culture de la Région Centre ; Monsieur Yves LAUVERGEAT, représentant du CESR ; Madame Annaïck LE RU, directrice administrative et financière de Ciclic ; Monsieur Olivier MENEUX, directeur de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, chargée de mission affaires générales à Ciclic ; Madame Isabelle MATON, responsable du pôle livre à Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 13

- Votants : 17 (dont six pouvoirs)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Délibération 33-2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2013 soumis aux membres du conseil d'administration en janvier 2013, un débat d'orientation budgétaire doit se tenir au sein du conseil d'administration de l'Agence.

Les principales orientations budgétaires prévues au titre de l'année 2013 sont exposées ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les restes à réaliser constatés au compte administratif seront intégrés au budget supplémentaire.

Le résultat d'exploitation 2012 sera repris dans le cadre du vote du budget primitif au mois de janvier 2013.

PRODUITS

Chapitre 74 (Dotations, subventions et participations) :

- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle
L'hypothèse budgétaire retenue est celle d'une reconduction à l'identique de l'année 2012, soit 590 000 € du CNC, 1 620 000 € de la Région Centre et 16 000 € de la SACEM pour l'aide à la création de musique originale sur le court métrage.

La variation constatée sur ce chapitre est aussi issue des restes à percevoir du CNC et de la Région Centre sur les fonds d'aide 2010 et 2011 qui étaient inscrits au budget 2012.

- Fonds de soutien à l'économie du livre et fonds d'aide à la création et à la production artistiques dans le domaine des résidences d'écriture
L'hypothèse budgétaire retenue est de 165 000 €, contribution de la Région Centre.

- Contributions de l'Etat

- CNC : hypothèse de contributions identiques sur le festival de Vendôme (43 000 €) et le Guide Politiques territoriales (10 000 €) ;
- DRAC Centre :
 - o hypothèse de diminution de la subvention de la DRAC Centre de 3%, soit un effort de plus de 15 000 € par rapport à 2011 à fournir par Ciclic sur son budget action.
 - o A noter aussi que dans le cadre du nouvel appel à projet pour le plan de numérisation national, une subvention prévisionnelle de 12 000 € a été inscrite dans les hypothèses de ce DOB (18 000 € en 2012).
 - o Enfin une subvention exceptionnelle de 31 000 € a été inscrite dans ce budget en faveur du projet de plateforme numérique régionale soutenu à parité par la DRAC Centre et la Région Centre.

- Contribution de la Région Centre

La Région Centre a porté à notre connaissance une diminution de la subvention de fonctionnement allouée à Ciclic de 50 000 € pour l'année 2013.

- Subventions des Conseils généraux

- le Conseil général d'Eure-et-Loir confirme son partenariat à hauteur de 90 000 € en 2013 sur la mise en valeur du patrimoine et le dispositif Passeurs d'images comme les années précédentes. A cela s'ajoute la participation de Ciclic au dispositif Collège au cinéma en Eure-et-Loir à hauteur de 20 000 €.
- l'hypothèse retenue pour le Conseil général d'Indre-et-Loire est de 22 800 € soit la reconduction du partenariat des deux dernières années ;
- enfin s'agissant du Conseil général de Loir-et-Cher, tout comme en 2012, le Département confirme son engagement dans le projet de coopération consacré à la conservation et à la valorisation du patrimoine cinématographique (20 000 €). S'agissant du festival du film de Vendôme, suite aux derniers échanges avec le Conseil général de Loir-et-Cher l'hypothèse de travail retenue est une subvention de 10 000 € dans le cadre d'un développement des actions du festival en faveur des collègues du département.

.../...

- Subventions des communes

Les hypothèses retenues sont celles de subventions revalorisées des communes pour l'adhésion au dispositif des Cinémobiles (67 000 €), ainsi qu'une subvention identique de la Communauté de Communes du Pays de Vendôme pour la mise en œuvre de la 22^{ème} édition du festival du film de Vendôme (60 000 €).

- Partenariats divers et autres contributions

- l'hypothèse de reconduction du partenariat avec la SACEM a été retenue, soit 16 000 € pour les aides à la création de musique originale et 4 500 € attribués sur le festival du film de Vendôme ;
- enfin s'agissant des Cinémobiles, les montants de la contribution de Canal +/TPS et de la prime art et essai du CNC perçus en 2012 ont été reconduits, soit 17 500 €.

Chapitre 70 (Produits de services) : la diminution importante des recettes constatée entre 2012 et 2013 est majoritairement due à la baisse des recettes issues de la prestation rendue au CNC dans le cadre de l'appel d'offre pour la conception et réalisation de documents pédagogiques (57 000 € en 2012). Une nouvelle consultation est en cours actuellement pour l'attribution du marché à compter de 2013.

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : il s'agit ici de l'amortissement des subventions d'investissement octroyées par la Région Centre, pour un montant prévisionnel de 42 800 €.

Chapitre 013 (atténuation de charges) : sont ici uniquement prévues les prolongations en 2013 des deux contrats CAE conclus en 2012.

Ces hypothèses retenues pourraient nous conduire à l'élaboration d'un budget primitif 2013 pour la section de fonctionnement de 6 418 937 €.

Le budget primitif de l'agence voté en janvier 2012 s'élevait à 6 691 066,90 € dont 6 375 578 € en section de fonctionnement, ce qui conduit à une augmentation de 1% du budget de fonctionnement de l'agence entre 2012 et 2013.

.../...

CHARGES

Chapitre 011 (charges à caractère général) : ce chapitre représente 20% des charges de fonctionnement comme cela avait été prévu au budget primitif 2012.

Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) : ce chapitre représente 39% des charges de fonctionnement, soit une part équivalente à celle inscrite au budget primitif 2012.

Chapitre 042 (opération d'ordre de transfert entre sections) : sur la base de notre programme d'investissement 2012, les dotations aux amortissements de nos immobilisations pour l'année 2013 seraient ainsi de 172 760 €.

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : l'importante variation entre 2012 et 2013 tient à la prise en compte au budget 2012 des restes à réaliser sur le fonds d'aide à la création. Ce chapitre représente 38 % des charges de fonctionnement.

		Alloué 2012		BP 2013		Variations 2012/2013	
		Montant	% sur section	RAR 2012	Montant	% sur section	N - (N-1) %
chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0%		0,00	0%	0,00
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	29 700,00	4%		42 800,00	100%	
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	14 500,00	2%		121 350,00	16%	737%
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	618 988,90	93%	217 500,00	360 510,00	49%	-42%
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	51 788,90	8%		45 700,00	6%	
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0%		0,00	0%	0,00
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	171 700,00	26%		186 760,00	25%	9%
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0%		0,00	0%	
chapitre R 13	Subventions d'investissement	439 700,00	66%	45 000,00	464 700,00	63%	
	Total des dépenses d'investissement	663 188,90			742 160,00		12%
	Total des recettes d'investissement	663 188,90			742 160,00		12%
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 526 995,28	18%		1 307 291,00	20%	-14%
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 533 021,28	29%		2 501 431,00	39%	-1%
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00	0%		0,00	0%	
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	171 700,00	2%		172 760,00	3%	1%
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	4 417 650,00	51%		2 437 455,00	38%	-45%
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	12 850,00	0%		0,00	0%	
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 157 088,33	13%		0,00	0%	
chapitre R 013	Atténuations de charges	27 950,00	0%		7 125,00	0%	-75%
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	29 700,00	0%		42 800,00	1%	44%
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	524 730,00	8%		483 620,00	8%	-8%
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	6 889 400,95	107%		5 859 342,00	91%	-15%
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	26 800,00	0%		26 050,00	0%	-3%
chapitre R 77	Produits exceptionnels	6 547,28	0%		0,00	0%	
	Total des dépenses de fonctionnement	8 662 216,56			6 418 937,00		-26%
	Total des recettes de fonctionnement	8 662 216,56			6 418 937,00		-26%
	Total des dépenses	9 325 405,46			7 161 097,00		-23%
	Total des recettes	9 325 405,46			7 161 097,00		-23%

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes, seront inscrits l'amortissement des immobilisations dont le montant prévisionnel est estimé à 186 760 € ainsi que le solde excédentaire de la section d'investissement prévu à la fin de l'exercice 2012 soit 45 700 €.

S'agissant des subventions perçues par l'agence sur cette section, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- projet de plateforme numérique régionale : subventions de 70 000 € de la Région Centre et de 15 000 € de la DRAC Centre pour la conception et la réalisation de la plateforme ;
- équipement numérique des Cinémobiles : malgré nos prévisions de fin 2012, ces subventions du CNC et de la Région Centre à hauteur de 349 700 € ne pourront être inscrites qu'à compter de 2013.

En charge, il sera nécessaire d'inscrire 42 800 € correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement perçues de la Région Centre depuis 2006.

Le programme d'investissement prévisionnel pour l'année 2013 pourrait s'élever à 291 950 €, comme présenté ci-dessous.

POLE	ACTIVITE	LIBELLE DU MATERIEL	QTE	PRIX TTC
Cinéma Audio	Studio d'animation	station line test	1	3 500
		appareil photo canon EOS 5D Mark II + accessoires	2	4 100
		kits divalight 200v + lampes	2	3 400
		arrí junior 1000 W	2	1 400
		objectifs Carl Zeiss Planar T* 85mm 1:1.4 ZF	2	2 400
		objectifs Carl Zeiss Distagon T* 35mm 1 :2 ZF	2	1 800
	Bureautique	PC Portable	1	1 600
SOUS TOTAL CINEMA AUDIOVISUEL				18 200
Education	Lumière	Valise mandarine	1	850
	Montage	Unité de montage	1	3 800
SOUS TOTAL EDUCATION				4 650
Exploitation	Bureautique	PC portable	3	4 800
	Salles	Finalisation programme d'équipement numérique	1	121 000
		Réaménagement des bureaux		
SOUS TOTAL DIFFUSION / EXPLOITATION				128 800
Patrimoine	Plateforme technique	Tour gravure CD/DVD/Blu-Ray + graveur externe Blu-Ray	1	1 200
		Evolution télécinéma : PTR cleaning	1	1 800
		Evolution télécinéma : 17,5 mm	1	7 000
		Evolution télécinéma : 17,5 mm : tête sonore optique	1	2 950
		Baie de 4 disques durs (2 To) pour Mac	1	1 200
	Documentation	Evolution de Diaz (association Diazinterregio)	1	4 000
	Bureautique	PC portable	1	1 600
SOUS TOTAL PATRIMOINE				19 750
Numérique		Plateforme interdisciplinaire numérique régionale		85 000
Communication	Bureautique	Logiciel After Effect CS6	1	1 400
		Logiciel In Design CS6	1	950
		PC portable	2	3 200
SOUS TOTAL AFFAIRES GENERALES / COMMUNICATION				90 550

TOTAL	261 950
--------------	----------------

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'approuver le débat d'orientation budgétaire qui permettra de construire le budget primitif

2013 soumis au vote du prochain conseil d'administration.

Votants : 17

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le Directeur de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel

Oliver MENEUX

